

DEC221311DR10

Décision portant nomination de M. Hubert HOLLENDER, aux fonctions d'adjoint du chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504, intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Pierre RABU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Alsace ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Hubert HOLLENDER, Ingénieur d'étude, est nommé adjoint du chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 29 mars 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 mars 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Pierre RABU



Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

